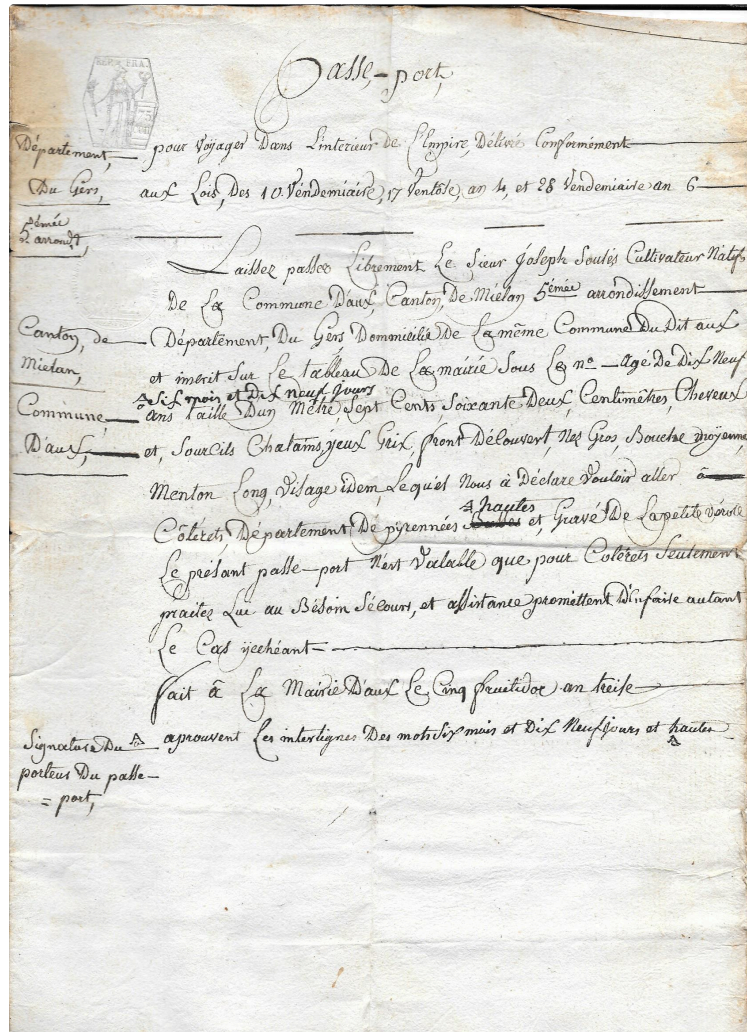


Une autorisation de sortie pendant une épidémie



Une autorisation de sortie pendant une épidémie

L'attestation pour sortir de son domicile pendant un confinement, ce n'est pas nouveau !

Ce joli document date du règne de Napoléon 1er, 1803. Joseph Soulès a sollicité et obtenu une autorisation de circulation, un passeport pour aller d'Aux-Aussat à Cauterets (Cotterets) alors que son visage « est gravé de la petite vérole », effroyable variole dont les épidémies étaient particulièrement redoutées. Pensait-il que la cure soignerait son mal ?

Ce type de document issu d'archives familiales privées est passionnant.

N'hésitez pas à en signaler à la Société Archéologique du Gers !

Passéport

Département de la Seine pour voyager dans l'intérieur de l'Empire Napoléon
 Le Sieur Joseph Soules Collporteur N° 17
 au L. des 10 Vendémiaire 17 (An 6) et 28 Vendémiaire an 6

Le dit passéport est donné au Sieur Joseph Soules Collporteur N° 17
 de la Commune de Saint-Castin de Melan Seine au département
 de la Seine Département de la Seine Commune de Melan au
 canton de Melan et inscrit sur le tableau de la mairie sous le n° 17
 et sur le tableau de la mairie sous le n° 17
 au L. des 10 Vendémiaire 17 (An 6) et 28 Vendémiaire an 6
 et sous le n° 17
 Melan (ou Village de Melan) le 10 Vendémiaire an 6
 C'est-à-dire le 10 Vendémiaire an 6
 Le présent passéport est valable que pour l'intérieur
 de l'Empire Napoléon et ne peut être utilisé ailleurs
 Le Collporteur

fait à la Mairie de Melan le 10 Vendémiaire an 6

Signatures des Collporteurs des communes de Melan et de Saint-Castin
 de Melan

Passeport Soules Joseph.jpg